

## COMMUNE DE LA JAILLE-YVON

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 18 février 2020 à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal CHEVROLLIER, Maire.

Convocation : 14 février 2020

Étaient présents : Pascal CHEVROLLIER, Jean-Jacques JUTEAU, Mélisa SIMON-VIAUX, Ghislaine BOURGEOIS, Bruno LEBRETON, David LANOUE, Jean-Pierre VAUTHIER, Valérie RENOUL

Le PV de la séance du 4 février 2020 est adopté à l'unanimité avec quelques modifications en questions diverses annotées.

#### - CONSTRUCTION D'UNE ECOLE ET D'UNE BIBLIOTHEQUE : DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DETR (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX) ET DE LA DSIL (DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte l'opération pour la construction d'une école et d'une bibliothèque au 12 rue Saint Loup (coût de l'opération et plan de financement) :

Coût de l'Opération

<b>Travaux</b>	<b>272 700,00 €</b>
Honoraires archi/maître d'œuvre	24 700,00 €
Relevé topo	800,00 €
Etude structure BA	3 200,00 €
Etude thermique BBC - Tests étanchéité	1 200,00 €
Bureau de contrôle	5 000,00 €
Coordinateur SPS	2 000,00 €
Frais de marché	2 400,00 €
<b>Total opération</b>	<b>312 000,00 €</b>
<b>TVA</b>	<b>62 400,00 €</b>
<b>Total TTC</b>	<b>374 400,00 €</b>

Plan de financement

Etat - DETR (40%)	124 800,00 €	
Etat - DSIL (30%)	93 600,00 €	
<b>Total subventions</b>	<b>218 400,00 €</b>	<b>70%</b>
Reste à charge HT	93 600,00 €	30%
Prêt relai TVA	60 000,00 €	
Prêt long terme	90 000,00 €	
Fonds propres	6 000,00 €	
<b>Total TTC</b>	<b>374 400,00 €</b>	

Il sollicite une subvention de l'État au titre de la Dotation des Territoires Ruraux (DETR) et au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) « Grandes Priorités ».

#### - INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE 2020

Le Conseil Municipal, par 7 voix pour et 1 voix contre, décide d'allouer à Monsieur Claude CADOT, gardien de l'église, une indemnité de 440 € pour l'année 2020.

A La Jaille-Yvon, le 24 février 2020

Le Maire,

Pascal CHEVROLLIER

